



ENTREPRISES & ASSOCIATIONS

## Le diagnostic court de l'ANACT

(Association Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)

### Objectif

Aider l'entreprise à mesurer les conséquences de changements (modernisation des outils, nouveau site de production...) sur son fonctionnement et la situation des salariés.

### Employeurs concernés

PME de moins de 500 salariés.

### Caractéristiques

- Intervention de 5 jours (1 à 3 jours dans l'entreprise).
  - Méthode : entretien avec la Direction, les managers, les salariés, observation des situations concrètes de travail, recueil de données sur l'entreprise.
- Au final :** rapport écrit remis au chef d'entreprise comportant notamment des pistes d'actions (amélioration des conditions de travail, aménagement du temps de travail, formation...).

### Formalités à accomplir

- Adresser une demande auprès de l'ARACT (association régionale pour l'amélioration des conditions de travail) de la région où l'entreprise est implantée.

### Avantages

- Gratuité de l'intervention (financement intégral par l'Etat et le Fonds Social Européen/FSE).

### Les + AGEFOS PME

- Accompagnement dans les démarches auprès de l'ARACT.
- Financement des actions de formation préconisées par le diagnostic.

### Notre conseil

**Vous vous interrogez :** comment conduire des changements techniques, l'aménagement de nouveaux locaux ? Comment prévenir des risques professionnels, changer l'organisation du travail ? Mobilisez le diagnostic court de l'ANACT : vous disposerez d'une photographie pertinente du fonctionnement de votre entreprise et clarifierez les actions à mettre en œuvre.

### A qui s'adresser

- Votre conseiller AGEFOS PME
- L'ARACT de votre région ([www.anact.fr](http://www.anact.fr))